



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.6/1997/L.2/Add.2
14 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME
Quarante et unième session
10-21 mars 1997
Point 7 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX
DE SA QUARANTE ET UNIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : Sweeya SANTIPITAKS (Thaïlande)

Résumé du Modérateur de la table ronde sur les femmes
représentées dans les structures du pouvoir et
participant au processus décisionnel

1. Le Programme d'action de Beijing¹ a insisté sur l'importance de l'adoption d'une approche globale pour renforcer le pouvoir d'action des femmes afin qu'elles puissent participer pleinement à la prise de décisions et être représentées à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale. La participation des femmes à la vie politique et leur représentation politique sont inextricablement liées à de vastes questions : l'émancipation économique, l'éducation et la formation, les droits fondamentaux, les attitudes sociales, les valeurs et le système d'appui social. Atteindre l'objectif de la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions permettrait d'assurer l'équilibre nécessaire pour renforcer la démocratie et promouvoir son bon fonctionnement.

Moyens visant à promouvoir la participation des femmes et l'égalité de la
représentation dans les structures du pouvoir et la prise de décisions

2. L'absence de la représentation féminine dans des postes clefs d'organes décisionnels du processus politique demeurerait un domaine critique dans les pays développés et les pays en développement. Par suite de l'inégalité de la

¹ Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20 et Add.1), chap. I, résolution 1, annexe.

représentation féminine pour la prise de décisions, les pays se trouvaient privés d'une source de talents et d'avis judicieux ainsi que de diverses formes de prise de décisions. Autre domaine critique : l'inexistence persistante de la représentation féminine dans le domaine de la diplomatie préventive et des négociations de paix. Les stéréotypes, les traditions, la compétition au sein des partis politiques et l'esprit de corps étaient au nombre des obstacles à la représentation des femmes. La volonté politique nécessaire pour qu'un plus grand nombre de femmes participent à la vie politique faisait souvent défaut. On a appelé l'attention sur la situation particulière des femmes dans les pays et régions où la démocratie était en voie de consolidation et l'économie en transition.

3. On a fait observer que la pauvreté, le manque d'accès aux ressources de base ainsi qu'aux listes des partis politiques, les bas salaires et la discrimination sur le lieu de travail étaient les causes essentielles de la sous-représentation des femmes pour la prise de décisions politiques. Il ne restait guère de temps aux femmes devant se préoccuper d'assurer leur subsistance pour se préparer à assumer des responsabilités et être candidates à des postes politiques. Le fait que la valeur du travail non rémunéré des femmes n'était pas reconnue, que les responsabilités à l'égard des enfants et du foyer n'étaient pas partagées et que l'on continuait à les initier à des activités traditionnelles étaient des facteurs déterminants qui expliquaient la faible représentation des femmes dans tous les pays dans les structures du pouvoir et la prise de décisions politiques.

4. On a examiné les moyens qui permettraient d'assurer la participation accrue des femmes à la prise de décisions politiques et aux règlements des conflits et d'équilibrer la proportion d'hommes et de femmes dans les organes décisionnels à tous les niveaux. On a fait valoir qu'il serait nécessaire que les parlements et les partis politiques fixent des quotas et des objectifs afin d'accélérer l'égalité de la représentation des deux sexes dans la vie politique. On a, toutefois, fait observer que la fixation de quotas prêtait à controverse et qu'il ne faudrait donc y recourir qu'à titre temporaire. Certains participants ont estimé que les femmes pourraient accéder aux structures du pouvoir strictement sur la base de leurs qualifications.

5. La réforme des systèmes électoraux, en particulier l'adoption d'une représentation proportionnelle au lieu de systèmes pluralistes, pourrait permettre d'accroître le pourcentage des femmes dans les parlements. Selon une approche, le pourcentage pour chaque sexe dans les postes décisionnels devrait être de 30 à 40 % au minimum et ne pas excéder 60 à 70 %. L'établissement de listes de femmes qualifiées, ainsi que la fixation d'objectifs et le classement des candidats sur les listes des partis ont également été cités au nombre des moyens qui permettraient d'accroître la participation des femmes. Les systèmes électoraux et les moyens permettant de réformer les pratiques des partis politiques afin de tenir compte d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes devraient être examinés plus avant.

6. On a appelé l'attention sur la recommandation générale préparée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au sujet des articles 7 et 8 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes² concernant le rôle des femmes dans la vie publique ainsi que sur l'importance de cet instrument touchant le renforcement des droits des femmes en général.

7. On a estimé que le droit de vote des femmes était un droit fondamental que toutes les femmes devraient exercer. Le vote des femmes contribuait de plus en plus à influencer l'activité politique et les systèmes de valeurs politiques, notamment les approches suivies en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix, mais il restait encore beaucoup à faire dans ce domaine. Les campagnes d'information et l'inscription des électrices contribueraient à inciter un plus grand nombre de femmes à voter.

8. On a estimé qu'il était essentiel que les femmes participent à la diplomatie préventive et aux négociations de paix pour atteindre l'objectif de la paix et du développement ainsi que pour réaffecter les fonds alloués pour les dépenses militaires à des fins pacifiques. On a fait valoir que les processus de prise de décisions associant les deux sexes, notamment dans les situations de conflit interne, pourraient contribuer à la mise au point d'approches plus favorables à la paix.

9. Créer des mécanismes nationaux, des organes interministériels, des comités nationaux, des bureaux chargés de la promotion de la femme, dotés d'un personnel et d'un financement adéquats et situés au centre du pouvoir politique, revêtait une importance critique. On a noté, en outre, que l'intégration dans les institutions des questions spécifiques aux femmes constituerait un autre moyen d'assurer la promotion des femmes dans le processus décisionnel. On a insisté sur la nécessité de créer des mécanismes de suivi efficaces, de fixer des objectifs à atteindre dans des délais donnés et des indicateurs pour évaluer les progrès accomplis.

10. On a considéré que les moyens permettant de maintenir les femmes dans les postes auxquels elles avaient été élues ou nommées étaient extrêmement importants. Les groupes de pression tenant compte du rôle spécifique des femmes pouvaient y contribuer. On a jugé essentiel d'harmoniser davantage les responsabilités professionnelles et familiales entre l'homme et la femme pour que les femmes puissent continuer à occuper des postes de responsabilité. Les parents étaient de plus en plus réticents à renoncer à consacrer un certain temps à leurs enfants. Un plus grand partage entre l'homme et la femme des responsabilités à l'égard des enfants et du foyer était primordial. La reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré des femmes, la nécessité pour les femmes d'avoir un horaire de travail souple, de partager les responsabilités familiales avec le père et de participer à la prise de décisions au sein du foyer ont également été citées.

11. On a insisté sur l'importance pour les femmes d'avoir accès à l'enseignement et à la formation afin de prendre davantage leurs destinées en mains. L'initiation des candidates à l'organisation de campagnes électorales et à la collecte de fonds avait beaucoup contribué à faire élire des femmes. Après leur élection, les femmes avaient souvent besoin d'être initiées aux

² Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

procédures parlementaires et aux questions budgétaires. Préparer les femmes à occuper des fonctions d'animation à tous les échelons, notamment à l'échelon communautaire dans les zones rurales, a été jugé essentiel.

12. On a fait valoir que l'enseignement dispensé aux garçons et aux filles permettait d'éliminer les stéréotypes traditionnels, de promouvoir la diversité et de faire accepter le droit des femmes à participer à la prise de décisions. La révision des programmes d'enseignement et des manuels scolaires devait également permettre d'éliminer les stéréotypes fondés sur le sexe. C'était dès le plus jeune âge qu'il fallait changer les attitudes lorsque garçons et filles n'étaient pas encore influencés par les stéréotypes.

13. Il a été fait mention des médias qui contribuaient à perpétuer les stéréotypes fondés sur le sexe et de la nécessité de veiller à ce que les femmes soient présentées de manière positive et dans des rôles non traditionnels. La lutte pour l'égalité des droits était en butte aux stéréotypes et au fait que la télévision et les films continuaient à présenter les femmes comme des objets sexuels. Il importait de promouvoir le débat public sur la diversité des rôles que jouaient les femmes, en particulier dans la vie publique et la famille. Les femmes étaient de plus en plus nombreuses à faire carrière dans les médias, mais les décisions touchant le contenu des informations publiées dans la presse ou télévisées ou les questions de production continuaient d'être prises essentiellement par des hommes.

14. Il était urgent de pouvoir disposer de monographies sur la contribution particulière que les femmes pouvaient apporter et créer une base de données permettant d'évaluer le nombre de femmes au service d'organismes nationaux et de sociétés, de partis politiques, de syndicats, d'organisations internationales et de l'armée. Il a été noté qu'Internet était un nouveau moyen permettant de diffuser des statistiques et des informations sur les stratégies devant permettre aux femmes d'occuper des postes de responsabilité, sur les activités des organes nationaux chargés de la promotion de la femme, les mesures en faveur des groupes désavantagés et les autres moyens visant à modifier la perception que l'on avait du rôle des femmes.

Création de réseaux et de partenariats

15. Il faudrait que les femmes s'associent davantage avec les hommes pour établir des coalitions et renforcer les alliances en vue d'assurer l'émancipation politique des femmes et leur représentation. Il était important de recourir au tutorat. Les femmes dirigeantes ainsi que les hommes et les femmes du troisième âge constituaient une précieuse ressource pour préparer les jeunes femmes à assumer un rôle d'animation. Les réseaux de femmes occupant des fonctions importantes dans la vie politique et dans d'autres secteurs avaient contribué à développer les coalitions nationales et internationales. Les groupes nationaux et régionaux de femmes parlementaires devraient également inclure des femmes du secteur privé et de la fonction publique. La création d'un comité spécialisé chargé de promouvoir l'égalité de la femme et de présenter des projets de lois s'était également avérée efficace. L'intégration de questions spécifiques aux femmes tels que les services sociaux, l'environnement, des services de garderie accessibles étaient devenues des

questions intéressant l'ensemble de la société par suite de la participation d'un plus grand nombre de femmes à la prise de décisions politiques.

16. Les organisations internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les femmes parlementaires devraient continuer à financer la formation de femmes exerçant des fonctions d'animation afin de faciliter leur entrée sur la scène politique; et un environnement propice devrait être créé pour que les femmes puissent être représentées dans les structures du pouvoir et participer à la prise de décisions politiques.
